

COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : www.ramq.gouv.qc.ca
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Régie de
l'assurance maladie

Québec



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Centre de support aux pharmaciens

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Téléphone : Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télocopieur : Québec et région (418) 528-5655

Ailleurs au Québec 1 888 734-4418

Québec, le 31 octobre 2003

Rappel

Continuité dans le cumul des contributions d'assurance médicaments lors d'un changement d'assureur

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les personnes qui changent d'assureur en cours d'année peuvent demander que les contributions payées à leur assureur d'origine soient communiquées à leur nouvel assureur afin d'éviter de payer plus que le montant maximal annuel en vigueur. Les contributions payées correspondent au montant assumé par la personne lors de l'achat de médicaments assurés en pharmacie.

Lorsque la personne assurée fait la demande de continuité des contributions à la RAMQ, elle n'aura plus de contribution à déboursier en cours de mois ainsi que pour le reste de l'année si elle atteint le montant maximal annuel. Ainsi dans les derniers mois de l'année, vous pourrez constater qu'il y a davantage de personnes qui atteignent le montant maximal annuel. Vous pourrez observer l'atteinte du montant maximal annuel lorsque les montants « payés à ce jour » et « résiduel avant plafond » sont à 0 sur le reçu.

Notez que le cumul des contributions recommence à nouveau au premier janvier de chaque année.

Renseignements à votre clientèle

Advenant que cette mesure suscite des questions de la part de votre clientèle, nous vous invitons à leur fournir les coordonnées suivantes :

Renseignements généraux sur le régime d'assurance médicaments :

RAMQ

Québec : (418) 646-4636

Montréal : (514) 864-3411

Ailleurs au Québec : 1 800 561-9749 (sans frais)

Le Centre de support aux pharmaciens demeure disponible pour répondre à toute question relative à ce communiqué.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie
Association québécoise des pharmaciens propriétaires